Avant-propos

Autor(en): **Sommaruga, Cornelio**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): **- (1991)**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

AVANT-PROPOS

Au travers des profonds bouleversements internationaux survenus durant l'année 1991 a ressurgi, au premier plan des préoccupations des Etats et des hommes, la question du DROIT. Quel droit? Celui des chefs militaires ou celui des stratèges politiques? Le droit du fort ou celui du faible?

Au Comité international de la Croix-Rouge, nous voulons être de ceux qui défendent le droit des victimes à être protégées et assistées, qui est le fondement même de toute notre action et qui répond au devoir d'humanité, principe fondamental et central du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Les activités conduites sur le terrain et dans les chancelleries par le CICR en 1991 démontrent l'actualité du droit international humanitaire. Qu'il soit bafoué ou respecté, connu ou volontairement ignoré, ce droit est inscrit dans les conflits majeurs de ces 12 mois lourds d'enseignements.

La guerre du Golfe et le conflit en Yougoslavie en ont dessiné l'étendue et les limites, pour ne citer que ces deux crises majeures: le droit des non-combattants ou des personnes mises hors de combat à être assistés a largement dépendu de la volonté stratégique des parties en présence à le voir appliqué, ou de l'intérêt, immédiat ou potentiel, que celles-ci trouvaient dans l'instauration d'une amorce de dialogue, par humanitaires interposés.

Fort de ses 129 années d'expérience sur tous les terrains de conflit à travers le monde, le CICR a appris à connaître les comportements des forces en présence, qu'elles soient dans la peau du «vainqueur» ou du «vaincu», et il a continué, avec détermination, à tenter de convaincre ceux qui se battent de faire place à l'humanitaire. Au niveau des Etats signataires des Conventions de Genève — la quasi totalité des pays du monde — il a ainsi insisté sur la nécessité d'universaliser toutes les dispositions du droit international humanitaire et de mettre en pratique les engagements pris sur la scène internationale.

A cet égard, le rendez-vous manqué de Budapest, où devait se tenir la XXVIe Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, représente une césure dans le dialogue multilatéral que le CICR entend maintenir avec les Etats signataires, afin d'être à même de remplir valablement le mandat que ceux-ci lui ont attribué. Cette «fausse note» doit être corrigée et les discussions reprises, au niveau adéquat, sur l'ensemble des problématiques humanitaires et sur le développement du droit international humanitaire en particulier; les recherches en cours dans certains pays visant à produire de nouvelles armes causant des maux superflus ne laissent d'ailleurs d'inquiéter les experts du CICR et ceux qui sont proches de l'institution.

Parallèlement, l'année 1991 nous a réservé des surprises d'un caractère plus encourageant, telles que l'apaisement des tensions en Amérique centrale et en Angola et l'amorce d'une solution politique durable pour les populations khmères exilées depuis une douzaine d'années. Pour les millions d'hommes et de femmes de ces régions, les promesses de la paix doivent encore se concrétiser pour apporter à leur vie quotidienne le minimum vital auquel ils ont droit.

Enfin, le CICR doit regretter que certaines situations humanitaires graves ne trouvent, malgré le passage du temps, aucune issue: c'est le cas des territoires occupés par Israël, du Sahara occidental et de Timor oriental par exemple, mais aussi de tous ces pays d'Afrique qui, année après année, requièrent une attention toujours plus soutenue de la part des organisations humanitaires qui tentent de combler le fossé créé par un accès insuffisant des populations aux ressources vitales, comme au Libéria, au Soudan ou en Somalie. Sans oublier les nouvelles problématiques surgies de l'éclatement des régions d'Europe centrale et orientale qui, elles aussi, mobilisent les énergies de la communauté internationale. Pourtant, malgré leur actualité et leur plus grande proximité des milieux donateurs traditionnels, ces situations ne doivent en aucun cas occulter les priorités humanitaires les plus criantes que sont celles du continent africain.

C'est sur cette toile de fond extrêmement chargée que le Comité international de la Croix-Rouge, intermédiaire neutre au milieu des conflits, a réaffirmé son indépendance, garante de l'efficacité de son action, tout en resserrant ses liens avec la communauté des Etats, ainsi qu'avec le monde onusien. Là où la coordination est à l'ordre du jour, le CICR veut privilégier la concertation rapprochée avec tous les organismes qu'il est appelé à côtoyer sur le terrain, et c'est dans cet esprit qu'il reste un interlocuteur ouvert à l'échange et au dialogue substantiel pour faire avancer la cause humanitaire.

Cornelio Sommaruga
Président du CICR